

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

**4.A Règlement Graphique**

CF : Plan d'ensemble Trame Verte et Bleue pour les prescriptions liées aux continuités écologiques  
Planche d'ensemble



Echelle : 1/5000

• Origine DGFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Agence de l'Occitanie  
60 Avenue de la République  
31000 Toulouse Cedex 9  
Tél 05 61 83 60 44  
www.occitanie.fr

Agence de Grenoble  
1200 Rue des Fardiers - BP 3  
31200 MONTAUBAN Cedex  
Tél 05 61 82 80 70  
www.urbanisme.fr

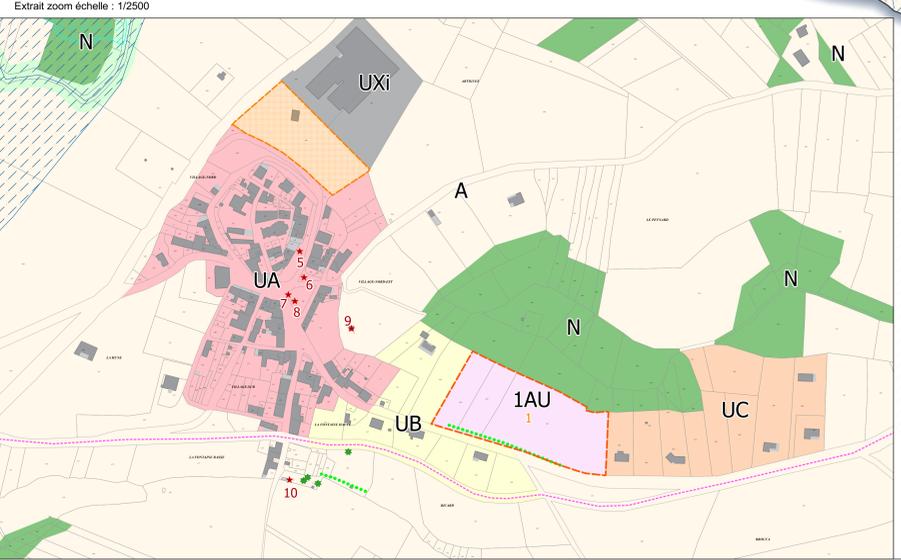
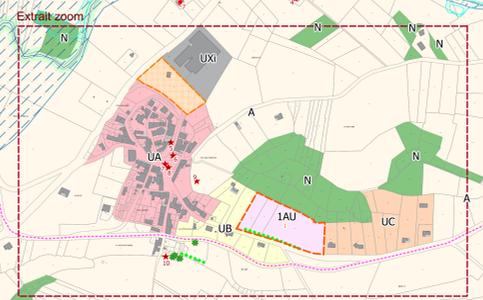
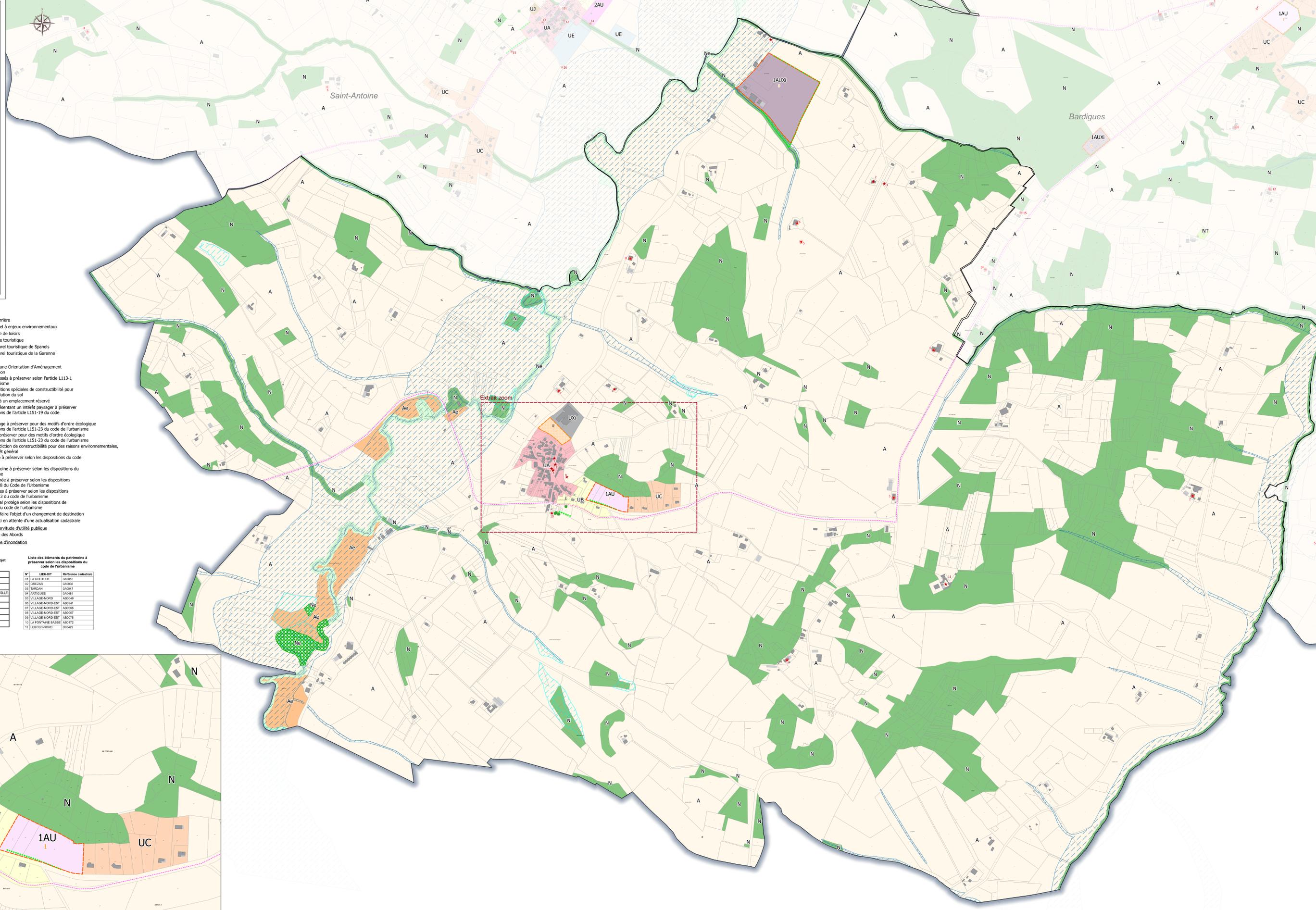
- Zonage**
- Zones Urbaines et à urbaniser mixtes
  - UA : Zone urbaine de centre bourg
  - UB : Zone urbaine résidentielle
  - UC : Zone urbaine résidentielle moins dense
  - UJ : Zone urbaine destinée aux jardins
  - 1AU : Zone à urbaniser liée à de l'habitat
  - 2AU : Zone à urbaniser fermée
  - Zone urbaine liée aux équipements
  - UE : Zone urbaine destinée à des équipements
  - Zones urbaines et à urbaniser liées aux activités économiques
  - UJER : Zone urbaine liée à la production d'énergie renouvelable
  - UXA : Secteur économique lié à des activités artisanales dans un tissu urbain
  - UXC : Secteur économique lié à des activités à vocation commerciale
  - UXI : Secteur économique lié aux zones d'activités
  - Zone à urbaniser à vocation économique
  - 1AUXa : Secteur à urbaniser à vocation économique lié à des activités artisanales
  - 1AUX : Secteur à urbaniser lié à des zones d'activités
  - 2AUX : Zone à urbaniser fermée à vocation économique
  - Zones urbaines et à urbaniser liées aux activités touristiques
  - UT : Zone urbaine touristique
  - 1AUT : Zone à urbaniser liée à une activité touristique
  - 2AUT : Zone à urbaniser fermée liée à des activités touristiques
  - Zone Agricole
  - A : Zone agricole
  - Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux
  - Aic : Secteur agricole correspondant à un équipement d'intérêt général
  - Anc : Secteur agricole non constructible
  - AX : Zone agricole liée à des activités artisanales
  - AXa : Secteur agricole lié à des activités artisanales nécessitant une règle spécifique
- Autres informations**
- Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
  - Espaces boisés classés à préserver selon l'article L113-1 du code de l'urbanisme
  - Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de pollution du sol
  - Périmètre soumis à un emplacement réservé
  - Patrimoine bâti présentant un intérêt paysager à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Zones Humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
  - Arbre remarquable à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
  - Élément du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
  - Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
  - Boisements linéaires à préserver selon les dispositions de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Linéaire commercial protégé selon les dispositions de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Localisation de bâti en attente d'une actualisation cadastrale
  - Espace soumis à une servitude d'utilité publique
  - Périmètre Délimité des Abords
  - Espace soumis au risque d'inondation
  - PPRI

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Référence cadastrale	LIEU-DIT
1	0A0212	LE CALLEAU
2	0B0205	BAZALLES
3	0A0574	COMBE D'ARNOUILLE
4	0A0172	LAPLANTADE
5	0A0281	LES CLIGNATS
6	0A0289	LES CLIGNATS
7	0A0667	PLAIN
8	0A0699	ROQUETOUPRIE

Liste des éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

N°	LIEU-DIT	Référence cadastrale
01	LA COUTURE	0A0116
02	GREZAS	0A0308
03	TARDAN	0A0347
04	ARTIGUES	0A0447
05	VILLAGE-NORD	AB0349
06	VILLAGE-NORD-EST	AB0341
07	VILLAGE-NORD-EST	AB0365
08	VILLAGE-NORD-EST	AB0367
09	VILLAGE-NORD-EST	AB0375
10	LA FONTAINE BASSE	AB0172
11	LEBOIS-NORD	0B0422



Extrait zoom échelle : 1/2500